PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 08 novembre 2019

Présents : BERTHELOT Micheline – BARBIER Mathieu - BOLLEAU Bernard - CHEMINADE Monique GRELET Jean-Claude - MARCHAL Sylvain – MÉMAIN Martine - PERTUS Virginie - RINJONNEAU Éric - VINET Micheline - VIOLLEAU Christophe
Absent : PITARD Jean-Claude
Excusés : GACHIGNARD Danielle - GILBERT Christian -MARCELLIN Éric
Secrétaire de séance : Micheline VINET

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Vote du taux de la part communale de la taxe d'aménagement
- Plantation de végétaux au cimetière : étude des propositions et devis
- Devis du SDEER pour déplacement poteau éclairage public Chemin de la Princesse
- Présentation du rapport annuel du service public d'eau potable EAU 17
- Demande exonération taxe foncière sur parcelles en agriculture biologique
- Questions diverses

1° **Vote du taux de la part communale de la taxe d'aménagement**
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2014, fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 1 % jusqu'au 31 décembre 2019 ;
Considérant la proposition de Madame le maire de porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement de 1 % à 1,50 %, à compter du 1er janvier 2020 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement de 1 % à 1,50 % à compter du 1er janvier 2020

2° **Plantation de végétaux au cimetière : étude des propositions et devis**
Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et de reprendre contact avec les entreprises pour des suggestions complémentaires.

3° **Devis du SDEER pour déplacement poteau éclairage public Chemin de la Princesse**
Madame le Maire fait part qu'il convient de procéder au déplacement d'un candélabre Chemin de la Princesse qui gêne pour l'accès à une parcelle qui va être construite.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le devis du Syndicat d'Electrification d'un montant de 1 696.06 € pour ces travaux

4° **Présentation du rapport annuel du service public d'eau potable EAU 17**
Présentation au Conseil Municipal du rapport annuel du service public d'eau potable Eau 17

5° **Demande exonération taxe foncière sur parcelles en agriculture biologique**
Suite à une demande reçue en mairie, le Conseil Municipal décide de ne pas voter d'exonération de taxe foncière pour les parcelles récemment engagées en culture biologique.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention reçue de la Maison Familiale et Rurale de La Jallet à ESSOUVERT.

Séance levée à 21 h 50